

Budget municipal

Le tiers des contribuables verront leur compte de taxes diminuer en 2025 à Trois-Rivières

Le 10 décembre 2024 – La Ville de Trois-Rivières se dote d'un budget équilibré de 384,4 M\$ pour l'année 2025, soit un écart de 21,5 M\$ en comparaison à 2024. Le montage financier a été approuvé par le conseil municipal mardi, dans le cadre d'une séance extraordinaire.

L'exercice se traduira par une hausse de 2,95 % ou 93,61 \$ du compte de taxes pour le propriétaire d'une maison moyenne ayant une valeur de 337 000 \$, en vertu du rôle d'évaluation 2025-2026-2027. La Ville a diminué le taux de taxation de base pour contrebalancer la hausse des valeurs des immeubles. Cette correction aura comme résultat de diminuer le compte de taxes d'au moins le tiers (1/3) des contribuables.

Un exercice compliqué par le nouveau rôle d'évaluation

Le calcul des revenus dans l'exercice budgétaire 2025 a été complexe en raison des nouvelles valeurs de propriétés qui ont bondi de façon exceptionnelle à Trois-Rivières. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'en abaissant le taux de base, la Ville doit aussi abaisser les taux industriel et commercial en vertu de la loi. À défaut d'un plan B, cette obligation aurait entraîné une baisse de revenus du côté des secteurs industriel et commercial et, du coup, accentué le fardeau fiscal sur les contribuables citoyens.

La Ville a donc évalué plusieurs scénarios pour minimiser l'indexation des immeubles résidentiels. C'est pourquoi la contribution de certaines catégories d'immeuble sera augmentée. C'est le cas pour les terrains vagues desservis, tout comme les immeubles commerciaux et industriels dont les strates d'imposition ont été ajustées afin d'amoinrir le transfert fiscal vers les immeubles résidentiels.

Le retrait du tarif piscine

Le *tarif piscine* n'apparaîtra pas à la gamme de services tarifés sur le prochain compte de taxes. En effet, à la demande du conseil municipal, celui-ci a été aboli. Rappelons que cette tarification avait été implantée l'an dernier comme solution pour financer une part des coûts de

production d'eau potable. C'est donc dire que pour l'année à venir, les services d'aqueduc seront 100 % couverts par le *tarif eau*. Pour sa part, le tarif apparaissant au compte des taxes des propriétaires de fosses septiques sera modulé selon la fréquence des vidanges.

Rappelons que tous les tarifs sont établis selon les dépenses budgétées par la Ville pour offrir le service. Autrement dit, le revenu généré par un tarif de services ne peut servir à d'autres fins, que celui pour lequel le montant a été perçu.

Des ajouts pour répondre aux défis d'une ville en croissance

Année après année, Trois-Rivières ajuste ses activités en conséquence de la croissance démographique et territoriale. En parallèle, la Ville est confrontée à des défis grandissants en matière de transition écologique, d'habitation, de mobilité et de lutte contre les inégalités sociales. Combinées à l'inflation, ces nouvelles responsabilités entraînent des augmentations de dépenses ou des variations de services.

Parmi les actions ajoutées au budget 2025, on retrouve :

- + 400 000 \$ pour soutenir l'offre de services de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR);
- + 350 000 \$ pour concrétiser le plan en cohabitation sociale et agir face aux enjeux de l'itinérance;
- + 100 000 \$ pour bonifier le programme d'accès aux piscines intérieures;
- + 100 000 \$ pour accentuer l'entretien des fossés;
- + 45 000 \$ pour publier un deuxième bulletin municipal Le Trifluvien;
- + 25 000 \$ pour rallumer la flamme du Flambeau à l'occasion d'événements spéciaux.

Toujours afin de répondre aux besoins citoyens, de nouveaux postes seront créés au sein de l'appareil municipal en 2025. En tenant compte de ces ajouts de personnel, un maximum de 37,7 % du budget sera alloué à la masse salariale soit 1 % de plus que l'an dernier. Cette proportion reste inférieure à celle d'autres villes comparables.

Prochaines étapes

Les comptes de taxes seront envoyés le 7 janvier 2025. Ils sont payables en deux versements, soit les 6 février et le 7 juillet. Dans l'éventualité où la

Ville ne peut recourir aux services de la poste, des alternatives seront envisagées et annoncées au retour des fêtes.

En terminant, rappelons que les taxes foncières constituent la principale source de revenus pour financer les activités de la Ville. Un compte de taxes est envoyé à chaque propriétaire d'immeuble, selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation. À Trois-Rivières, près du 2/3 du revenu provenant des taxes foncières provient du résidentiel.

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation publique

Ville de Trois-Rivières
Direction des communications
et de la participation publique

1325, pl. de l'Hôtel-de-Ville
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec)
G9A 5H3

Tél. : 311 ou 819 374-2002
Ligne média : 819 384-2980
communications@v3r.net